



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 12 décembre 2017 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Madame Sylvie Falardeau
 Madame Sylvie Papillon
 Madame Josée Ossio
 Monsieur André Laliberté
 Monsieur Charles Guérard
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur André Rousseau, directeur général
 M^e Claude Deschênes, greffier
 Monsieur Donald Tremblay, trésorier par intérim
 Madame Anick Marceau, assistante-trésorière
 Madame Caroline Fortin Dupuis, directrice des communications

Sont absents : Monsieur Gaétan Pageau, conseiller
 Madame Marie-Ève Lemay, directrice de cabinet

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

342-17 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget pour l'année 2018;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Monsieur le maire explique l'hypothèse de la dette à long terme. La courbe au 31 décembre 2016, à la charge des contribuables, qui avait présenté lors de l'adoption du budget de 2017 était erronée. Une nouvelle courbe de la dette à long terme, à la charge des contribuables, a été présentée.

Le maire, monsieur Émile Loranger, et la l'assistante-trésorière, madame Anick Marceau, présentent le budget 2018 aux personnes présentes et expliquent le détail de ce dernier. Il y a également production de diapositives, par le biais du logiciel de présentation « PowerPoint ». Le support papier de ce document est déposé lors de cette séance.

343-17 3. ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette a préparé son budget pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que les revenus doivent être au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être adopté lors d'une séance extraordinaire conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le budget de la Ville pour l'exercice financier 2018, lequel se détaille comme suit :

BUDGET DES DÉPENSES 2018

Administration générale	2 704 740 \$
Quote-part d'agglomération	15 452 864 \$
Sécurité publique	88 583 \$
Transport routier	3 544 245 \$
Hygiène du milieu	762 264 \$
Santé et bien-être	12 240 \$
Aménagement, urbanisme et développement	373 803 \$
Loisirs et culture	4 758 289 \$
Frais de financement	1 041 950 \$
Remboursement de la dette à long terme	2 474 097 \$
Immobilisations à même les revenus	<u>317 367 \$</u>
BUDGET DES DÉPENSES 2018 - TOTAL	31 530 442 \$

BUDGET DES REVENUS 2018

Taxes	28 267 548 \$
Paiement tenant lieu de taxes	353 543 \$
Autres services rendus	701 400 \$
Imposition de droits	657 935 \$
Amendes et pénalités	120 000 \$
Intérêts	110 000 \$
Autres revenus	30 000 \$
Transferts	<u>1 290 016 \$</u>
BUDGET DES REVENUS 2018 - TOTAL	31 530 442 \$

ADOPTÉE

344-17 4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette doit adopter un programme triennal des immobilisations conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Charles Guérard, appuyé madame Josée Ossio et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Programme triennal d'immobilisations suivant pour les années 2018-2019-2020 :

DESCRIPTION	COÛTS ESTIMÉS		
	2018	2019	2020
Travaux projetés			
1) Travaux de réfection de diverses rues et divers aménagements	1 746 505 \$	509 462 \$	2 080 400 \$
2) Bâtiments loisirs, sports et vie communautaire	2 404 726 \$	3 907 088 \$	165 000 \$
3) Machinerie, véhicules et équipements	160 000 \$	235 000 \$	425 000 \$
4) Autres	400 000 \$	118 450 \$	149 600 \$
Total	<u>4 711 231 \$</u>	<u>4 770 000 \$</u>	<u>2 820 000 \$</u>

QUE le mode de financement sera par voie de règlement d'emprunt, par le surplus accumulé, par le fonds général ou par subvention.

QUE le budget ou le document explicatif et le Programme triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal *Le Loretain*.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

345-17 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 20 h.

ADOPTÉE

(S) Émile Loranger

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

(S) Claude Deschênes

M^e CLAUDE DESCHÊNES, OMA
Greffier de la Ville